



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## navigation de plaisance

Question écrite n° 51861

### Texte de la question

M. Michel Liebgott appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les risques de la mer pour les plaisanciers. La Société nationale des sauveteurs (SNSM) estime que, chaque année, environ 400 personnes perdent la vie sur nos côtes dans des drames qui pourraient être évités. Au cours d'un forum organisé en mars dernier, les experts ont analysé le déroulement de plusieurs milliers d'opérations de sauvetage. Ils ont ainsi constaté qu'il existait un réel décalage des comportements et des équipements entre les professionnels et ceux qui pratiquent la mer en loisir. La SNSM a constaté qu'il existait un réel problème d'information, voire de formation. Aussi il lui demande les mesures qu'il compte mettre en oeuvre à l'approche de la période estivale afin de sensibiliser les plaisanciers aux risques de la mer.

### Texte de la réponse

Comme chaque année, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, lance, pour la saison estivale, une importante campagne d'information et de prévention sur les loisirs nautiques en mer. Largement renouvelée, la campagne de la présente année, intitulée « J'apprends la mer », tient compte des conclusions du forum sur la sécurité en mer organisé le 3 mars 2009 par la Société nationale de sauvetage en mer et est menée en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et professionnels du nautisme. Cette campagne, présentée le 12 mai 2009 par le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, s'étale désormais sur plusieurs mois avant et après la stricte saison estivale. Elle associe les associations qui sur le terrain assurent des actions d'information et de prévention aux dangers de la mer et à l'environnement marin. Elle concerne, pour son volet maritime, aussi bien la baignade que la navigation proprement dite et est également étendue aux eaux douces. Cette campagne se décline par le biais d'affiches, de cartes postales, d'un site Internet dédié ainsi que d'un guide de conseils afin que les pratiquants des loisirs nautiques puissent acquérir des comportements adéquats en matière de sécurité et de préservation de l'environnement. Enfin les services de l'État compétents en mer, sous la coordination des préfets maritimes, assurent des missions d'information sur les risques maritimes, tandis que les centres régionaux de surveillance et de sauvetage diffusent des bulletins météo en boucle. L'ensemble de ces mesures feront l'objet d'un bilan précis dès la fin de la campagne à la fin du mois d'octobre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51861

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2009, page 5544

**Réponse publiée le :** 17 novembre 2009, page 10959